



---

**ARRÊTE TEMPORAIRE N°96/2023**  
**CIRCULATION ALTERNEE**

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2112-2,

Considérant la demande de l'entreprise SOLUTIONS30 demeurant 35 boulevard de St Assisclé à PERPIGNAN 66000 31180 CASTELMAUROU, représentée par M. Jérôme FORNER en date du 29 août 2023, pour le compte de ORANGE demeurant rue de la Vieille Poste, 34000 MONTPELLIER,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation située hors agglomération rue du Fossat à LAPEYROUSE-FOSSAT 31180,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation située hors agglomération, sera alternée manuellement **rue du Fossat**, du **11/09/23 au 02/10/23** de 8h00 à 18h00 pour le remplacement d'un poteau télécom sur accotement + tirage de câble.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le demandeur et l'accès aux propriétés riveraines demeurera assuré.

**Article 3** : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux par le demandeur, afin de permettre l'application des dispositions prises.

**Article 4** : Durant toute la durée des travaux, les titulaires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise au bénéficiaire pour attribution, à la C3G, aux Pompiers pour information et mesures à prendre, à la Gendarmerie de CASTELGINEST et à la Police Municipale, chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAPEYROUSE-FOSSAT, le 08 septembre 2023

**LE MAIRE,**  
**Corinne GONZALEZ**

